

# St ANDRE des EAUX

## BULLETIN MUNICIPAL

N° 36

JUILLET 2001



Le Sentier de randonnée à la gare de St ANDRE des EAUX.

Réalisé à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée, "la Brohinière - Dinan", plus de 15 km sont aménagés de Médréac à Trévron, il offre à tous l'une des plus belle promenade de la région.

## Le mot du maire

Les élections qui se sont déroulées en mars dernier, ont mis en place une nouvelle équipe municipale pour les 6 ans à venir. Nous vous présentons dans ce bulletin les attributions et répartitions aux différentes commissions et syndicats intercommunaux.

D'ores et déjà tous les élus se sont mis au travail au cours des différentes réunions qui se sont tenues depuis trois mois, notamment celle qui consiste à l'élaboration de ce bulletin municipal.

Mon souhait est de maintenir une unité d'action tout en donnant la possibilité à chaque élu d'apporter sa contribution ou son point de vue dans la définition des réalisations proposées. Je suis convaincu, que tous auront à cœur de répondre à vos attentes dans l'intérêt de la collectivité.

Notre première préoccupation est de poursuivre les actions engagées, dans l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des travaux de protection contre les inondations (*dont la participation financière du conseil général est acceptée*), et dans la réalisation des investissements programmés, tel le bloc sanitaire dont les travaux seront terminés fin juillet.

Cet investissement, s'inscrit dans un souci d'équiper notre commune pour mettre à la disposition de tous, des sanitaires publics comme le font toutes les collectivités. Nous avons souhaité y ajouter des douches, pour satisfaire d'une part, la demande lors de l'arrivée des marathoniens et d'autre part, pour permettre dans le cadre du développement de la randonnée, d'assurer une promotion touristique des sites labellisés en permettant aux randonneurs d'organiser leur itinéraire en fonction de la qualité des sites d'accueil, c'est aussi un pari que nous engageons pour maintenir et promouvoir l'attrait de notre commune.

Je souhaite la bienvenue et la réussite dans son entreprise à Florence DAVID, qui a repris l'exploitation du café restaurant communal dans le cadre d'un bail commercial sous la nouvelle appellation " LE REGAIN".

Au cœur de cette période estivale, je souhaite à tous de bénéficier au maximum des belles journées pour compenser les effets calamiteux des inondations que nous avons subis.

Je souhaite d'agréables vacances à ceux qui peuvent en bénéficier.

Le maire  
Robert NOGUES

2

## CONSEIL MUNICIPAL

NOM et Prénom	Fonction	domicile
NOGUES Robert	Maire	Le Guémain LE QUIOU
RENAULT Jean-Marc	Adjoint	Le Besso
MANCHON albert	Adjoint	Penhouët
GROSSET Jean-Claude	Conseiller Municipal	La Lindais
COMMEUREUC Marcel	Conseiller Municipal	La Ville Ven
CHAUVEL Chrytel	Conseillère Municipale	Les Landelles
AUBRY Alain	Conseiller municipal	Les Champs Roys
MAUFFRAIS Marie-Christine	Conseillère municipale	La Desvrie
FEUDE Yannick	Conseiller Municipal	La Giraudais
BLOUTIN Mickaël	Conseiller Municipal	Le Hambout
GUIDE Patrick	Conseiller Municipal	Le Champs Richet



LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON INSTALLATION  
le 18 mars 2001

## DELEGUES AUX SYNDICATS

Syndicat des Eaux :

Titulaires : NOGUES Robert  
RENAULT Jean

SIVOM :

Titulaires : NOGUES Robert  
RENAULT Jean

Suppléants : Mme MAUFFRAIS Marie-Christine  
M. MANCHON Albert

Syndicat d'Electricité :

Titulaires : NOGUES Robert  
MANCHON Albert

Syndicat de l'Ecole des Faluns :

Titulaires : NOGUES Robert  
GUIDE Patrick

Suppléants : AUBRY Alain  
BLOUTIN Mickaël

Syndicat de Collège :

Titulaires : FEUDE Yannick  
GUIDE Patrick

Suppléants : BLOUTIN Mickaël  
RENAULT Jean

Syndicat de la Basse Vallée de la Rance : Titulaires : NOGUES Robert  
RENAULT Jean

Syndicat de Gendarmerie :

Titulaires : AUBRY Alain  
MANCHON Albert

Communautés de Communes :

Titulaires : NOGUES Robert  
MANCHON Albert

suppléants : RENAULT Jean  
FEUDE Yannick

## COMMISSIONS

### Commissions des cours d'eau :

NOGUES Robert  
MANCHON Albert  
AUBRY Alain  
MAUFFRAIS Marie-Christine  
GUIDE Patrick  
RENAULT Jean

### Commissions des chemins et de la voirie :

NOGUES Robert  
BLOUTIN Mickaël  
AUBRY Alain  
COMMEUREUC Marcel  
RENAULT Jean  
CHAUVEL Chrytel.

### Commissions du bulletin municipal :

NOGUES Robert  
GUIDE Patrick  
FEUDE Yannick  
MAUFFRAIS Marie-Christine  
MANCHON Albert

### Commission des bâtiments :

NOGUES Robert  
RENAULT Jean  
FEUDE Yannick  
COMMEUREUC Marcel  
BLOUTIN Mickaël

### Commissions des Finances :

NOGUES Robert  
RENAULT Jean  
MANCHON Albert  
MAUFFRAIS Marie-Christine  
CHAUVEL Chrytel.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2001

### Objet : création des postes d'Adjoints

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, mais ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide la création de 2 postes d'adjoints.

### Objet : Indemnité de fonction du maire et des adjoints

Vu l'article L2123.20 et suivants du code générale des collectivités locales.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectifs des fonctions :

- \* de maire au taux maximal de 17% de l'indice 1015
- \* d'adjoints au taux maximal de 40% des 12% de l'indice 1015

Séance du 28 mars 2001

### Objet : Café

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de Melle DAVID Florence pour le changement du nom. Elle désire l'appeler « Le Regain »

Le Maire indique que jusque là , le café était exploité en location-gérance. La location était fixée à 1606,25 francs par mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide la vente du fonds de commerce pour le franc symbolique compte tenu des travaux que Melle DAVID s'engage à réaliser pour la mise aux normes de la cuisine.

Il précise que la licence sera attachée aux murs et que la location se fera par bail commercial au prix de 1606, 25 Francs par mois.

### **Objet : location logement**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de louer l'appartement située à côté de la mairie à compter du 15 avril 2001 au prix de 1500 F par mois.

### **Objet : vente de peupliers**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de vendre 8 peupliers situés à l'entrée du bourg afin d'effectuer des travaux de consolidation de terrain.

### **Objet : emprunt**

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 140 000 F (cent quarante mille francs) pour le financement des travaux de toiture auprès de DEXIA Crédit Local de France, dans les conditions suivantes

- \* durée maximum de 25 ans
- \* commission : 0.10%
- \* Taux fixe : 5.75%
- \* périodicité des échéances : trimestrielle
- \* amortissement : progressif

### **Séance du 10 avril 2001**

### **Objet : vote des taux**

Il est décidé d'augmenter les taux des taxes directes locales

taxe d'habitation	est portée de 11.42%	à	12.10%
le foncier bâti	est porté de 13.44%	à	14.14 %
le foncier non bâti	est porté de 59.53%	à	62.54 %
la taxe professionnelle	reste fixée	à	13.92 %

### **Objet : modificatif lotissement des tilleuls**

pour la construction prochaine de 4 pavillons H.L.M. le conseil municipal décide de modifier l'arrêté du lotissement.

sur le lot N°2 : construction des 2 T3

sur le lot N°3 il sera implanté 2 T4,

Le lot N°1 sera réservé à l'épandage des constructions et sera engazonné.

### **Objet : budget primitif**

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité, il s'équilibre à

section de fonctionnement : 797 262 F

section d'investissement : 624 481 F

## **Objet : vote du compte administratif**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2000  
résultat de fonctionnement

* résultat de l'exercice :	80 193.81 F
* résultats reportés :	76 939.40 F
Résultat à affecter :	157 133.21 F
<u>résultat d'investissement</u> :	- 88 864.06 F
excédent global :	68 269.15 F

Séance du 14 juin 2001

## **Objet : Regroupement pédagogique concentré avec la commune d'EVTRAN**

Le conseil municipal, après examen attentif du projet de convention établi par la commune d'EVTRAN,

- souhaite l'intégration du personnel
- et obtenir des précisions sur :
  - les dépenses liées aux équipements sportifs (les équipements sportifs étant propriété de la communauté de commune).
  - les menus travaux d'entretien et de maintenance.

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- \* décide le rejet de cette convention si le personnel n'est pas intégré, et le maintien de l'Ecole des Faluns sur 2 sites
- \* demande une nouvelle rencontre avec les élus d'EVTRAN, afin de prendre notre demande en considération dans la convention .

## **Objet : emprunt**

Pour financer la construction d'un bloc sanitaire, le Conseil municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de 251 000 F (deux cent cinquante et un mille francs) auprès du crédit agricole des Côtes d'Armor aux conditions suivantes:

- \* durée 15 ans avec différé d'amortissement de 2 ans
- \* Taux fixe : 5.60%
- \* périodicité des échéances : trimestrielle
- \* amortissement : progressif

## **Objet : Subventions 2001**

Le Conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- La ronde ces cygnes :	500 F
- Association du Mémorial Départemental des Morts pour la France en Afrique du Nord	200 F

# INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

### inscription sur les listes électorales des jeunes de 18 ans

Comme vous le savez l'année 2002 sera marquée par des échéances électorales majeures : l'élection présidentielle et les élections législatives

Dans cette perspective , il importe de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance du droit de vote et donc de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales . Ceci est d'autant plus nécessaire que le dispositif d'inscription d'office instauré récemment n'a permis d'inscrire que 55% des jeunes en âge de voter. Dès lors de nombreux jeunes qui n'ont pas fait ou ne feront pas une démarche d'inscription volontaire ne seront pas inscrit avant la date limite de clôture pour la révision des listes électorales qui est fixée par la loi au 30 décembre.

Sans attendre les premiers travaux des commissions administratives chargées de la révision annuelle des listes électorales , une action de sensibilisation et d'information est entreprise en direction des jeunes remplissant les conditions d'âge pour exercer leur droit de vote sur les conditions à remplir et les démarches à entreprendre pour figurer sur les listes électorales.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont en effet recevables dans les mairies pendant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus

Les travaux des commissions administratives s'en trouveront ainsi améliorés et le risque d'omission réduit.

## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public tous les jours sauf le samedi

du lundi au jeudi de 14 h 30 à 16 h 30

le vendredi de 14 h 30 à 16 H.

## ECOLE DES FALUNS

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école de TREFUMEL et sur les conseils de l'inspecteur d'académie, les élus du syndicat de l'école des faluns ont préféré créer avec la commune d'EVRAIN un Regroupement Pédagogique Concentré.

La convention avec la commune d'EVRAIN vient d'être signée.

La commune d'EVRAIN va accueillir à la rentrée les enfants des écoles de TREFUMEL, LE QUIOU, et SAINT ANDRE DES EAUX des cycles 2 et 3. Les enfants du cycle 1 resteront scolarisés à l'Ecole du QUIOU.

Le transport scolaire sera assuré par le syndicat des faluns.

Une garderie fonctionnera dans les mêmes conditions que précédemment à l'école du QUIOU.

## ORDURES MENAGERES : RAPPEL

### La collecte s'effectue :

Tous les jeudis après-midi, sur l'ensemble de la commune

Le dépôt des ordures ménagères doit se faire dans des sacs ou poubelles, ceux-ci doivent être regroupés le matin de la collecte à proximité des boites aux lettres, mais ne doivent pas gêner l'accès aux boites.

Les conteneurs situés au bourg sont exclusivement réservés aux habitants de l'agglomération. Il est formellement interdit d'apporter des déchets de l'extérieur.

### Ne doit pas être déposés dans les sacs :

- la ferraille (une collecte est organisée une fois par an au mois de novembre)
- le verre ( des conteneurs sont mis à la disposition de la population au Bourg, à Penhouët et au Hambout).
- Les végétaux

## PERMIS DE CHASSER

### Validation du permis de chasser pour la campagne cynégétique 2001/2002

Le décret du 27 juin 2001 (J.O. du 28 juin 2001) a modifié le code rural et fixé de nouvelles modalités pour la validation du permis de chasser.

**Le visa du permis de chasser a été supprimé à compter du 1er juillet 2001. les Mairies n'ont plus aucun rôle dans la validation annuelle.**

Pour la campagne de chasse 2001/2002, tout chasseur devra valider son permis dans les conditions suivantes :

- Souscription d'un contrat d'assurance,
- Paiement des cotisations fédérales auprès des agences bancaires mandatées par la fédération des chasseurs. L'imprimé nécessaire à la validation est remis au chasseur par les agences du crédit agricole lors de l'acquisition du timbre fédéral
- Muni d'une attestation d'assurance, le titulaire du permis complète et signe sous sa propre responsabilité le formulaire de validation, il paie les redevances cynégétiques, le droit au profit de l'état et la taxe communale au comptable du trésor

Les redevances sont fixées comme suit :

VALIDATION	En francs	En euros
Départementale	250	38
Nationale	1270	194
Temporaire départementale (9 jours consécutifs)	150	23
Temporaire nationale (9 jours consécutifs)	762	116
EXTENSIONS		
Pour un département donné à un autre département	250	38
Départementale à une validation nationale	1020	156
Temporaire départementale à une validation départementale	100	15
Temporaire nationale à une validation nationale	508	78
Temporaire départementale à une validation nationale	1120	171
Gibier d'eau	96	15

*A ces redevances s'ajoutent le droit de timbre perçu par l'Etat d'un montant de 60 F (9 euros) et la taxe communale de 22 F (3,50 euros). Ces droits ne s'appliquent ni aux extensions de validation ni au gibier d'eau.*

# ARRETE

relatif à L'OUVERTURE et à la CLOTURE de la CHASSE  
pour la CAMPAGNE 2001-2002

## ARTICLE 1er

- La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département des COTES D'ARMOR :

- du 23 Septembre 2001 à 9 heures
- au 28 Février 2002 à 17 heures 30

## ARTICLE 2 :

Par dérogation à l'article 1er ci-dessus les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de Gibier	dates d'ouverture	dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
<b>GIBIER SEDENTAIRE</b>			
Cerf - Daim	23 Septembre 2001	28 Février 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Plan de chasse de droit</li> <li>. Tir à balle obligatoire</li> </ul>
Chevreuil	2 Août 2001 à 6 h	28 Février 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>..du 2 Août à la date d'ouverture générale (23 septembre 2001) le chevreuil ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif</li> <li>. Plan de chasse de droit</li> <li>. Tir à balle ou au plomb N° 1 ou 2 de la série de PARIS</li> <li>Chasse en battue organisée sous la responsabilité des détenteurs de droit de chasse ou de Président(s) de Société(s)</li> <li>. Pibole ou come obligatoire pour tout participant à une chasse en battue</li> </ul>
Sanglier	1 <sup>ER</sup> Septembre 2001 à 6 h	28 Février 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Tir à balle obligatoire</li> <li>. Bouton obligatoire</li> <li>. Chasse en battue organisée sous la responsabilité des détenteurs de droit de chasse ou de Président(s) de Société(s)</li> <li>. <u>LACHER INTERDIT</u> sous peine de poursuites</li> <li>Pibole ou corne obligatoire pour tout participant à une chasse en battue</li> </ul>
Lapin de garenne	23 Septembre 2001 23 Septembre 2001	13 Janvier 2002 28 Février 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>. pour les communes où l'espèce est classée gibier</li> <li>. pour les communes et territoires où l'espèce est classée nuisible</li> </ul>
Perdrix	23 Septembre 2001	18 Novembre 2001	
Faisan	23 Septembre 2001	13 Janvier 2002	
Renard	23 Septembre 2001	28 Février 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Seulement en battue organisée à compter du 14 Janvier 2002 sous l'autorité des détenteurs de droit de chasse ou des présidents de société</li> </ul>
Lièvre	Pas d'ouverture – Chasse interdite		

<u>GIBIER D'EAU</u>			
- Oies - Canards - Ralidés, Foulques - Limicoles (sauf bécasse des bois)	1er Septembre 2001 à 6 H	31 Janvier 2002	
<u>OISEAUX DE PASSAGE</u>			
- Alouette des champs	23 Septembre 2001	31 Janvier 2002	
Colombidés ( sauf tourterelle des bois) Turdidés	23 Septembre 2001	10 Février 2002	
- Bécasse des Bois	23 Septembre 2001	20 Février 2002	<p>La chasse de cette espèce est soumise aux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prélèvement maximal de 3 bécasses par chasseur, par jour de chasse</li> <li>- Prélèvement maximal de 6 bécasses par groupe de chasseurs, par jour de chasse</li> <li>- Prélèvement maximal de 6 bécasses par chasseur, par semaine</li> <li>- Prélèvement maximal de 50 bécasses par chasseur sur l'ensemble de la saison</li> <li>- Tenue d'un carnet individuel de prélèvement</li> <li>- Interdiction d'utiliser des dispositifs électroniques de repérage des chiens d'arrêt</li> </ul>

ARTICLE 3 :

La vénerie sous terre est fixée pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	dates d'ouverture	dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
- Blaireau . période normale	15 Septembre 2001	15 Janvier 2002	
. période complémentaire	15 Mai 2002	14 Septembre 2002	
- Renard	15 Septembre 2001	15 Janvier 2002	

ARTICLE 4 : La chasse à courre à cor et à cri est fixée par l'article R 224-1 du Code Rural du 15 Septembre 2001 au 31 Mars 2002.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article L. 224-2 modifié du Code Rural : La pratique de la chasse à tir est interdite du mercredi 6 h au jeudi 6 heures. Cette interdiction ne s'appliquent pas aux postes fixes pour la chasse aux colombidés du 1<sup>er</sup> Octobre au 15 Novembre. Elle s'applique aux espaces clos sans toutefois faire obstacle à l'application des dispositions de l'article L. 224-3.

ARTICLE 6 :

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

Les heures pour la chasse à tir et au vol sont fixées comme suit :

- du 23 Septembre 2001 au 27 Octobre 2001 : 9 h 00 - 19 h 00 (heures légales)
- du 28 Octobre 2001 au 28 Février 2002 : 9 h 00- 17 h 30 (heures légales)

Ces dispositions horaires ne s'appliquent pas à :

- la chasse à l'approche des espèces soumises au plan de chasse
- la chasse au gibier d'eau (application L224-7 code rural).
- la chasse de la pie bavarde, de la corneille noire et de l'étourneau sansonnet organisée sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, du président de société de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.
- la chasse du lapin sur les territoires et communes où l'espèce est classée nuisible.

ARTICLE 7 :

Toute chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au renard mais uniquement en battues organisées sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, du président de Société de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.
- la chasse des animaux soumis au plan de chasse
- la chasse à courre et la vénerie sous terre
- la chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Maritime

ARTICLE 8 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des COTES D'ARMOR, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, les gardes nationaux de la Chasse et de la Faune Sauvage et tous les agents ayant compétence en matière de police de la chasse sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes du département par les soins des Maires.

Pour copie conforme,  
L'attaché chef de bureau

  
Marianne LE BELLEC

SAINT-BRIEUC, le 17 Mars 2002

LE PREFET,

Le Préfet

Derus DOBSON HENNINGBERG

## Cybercommune du pays d'Evran

La cybercommune a pour but de permettre à tous, la découverte ou le perfectionnement en Informatique (consultation de CD roms, utilisation d'internet, jeux, travaux de bureautique : CV, courrier électronique, etc...)

La cybercommune du pays d'Evran se divise en sept lieux ( Saint André Des Eaux, Saint Juvat, Saint Judoce, Téfumel, Le Quiou, Evran, Les Champs Géaux ) où vous attend une animatrice pour vous former et vous accompagner.

Les locaux sont accessibles à tous et sur tous les sites avec une carte d'adhésion.  
Les sites d'Evran et Des Champs Géaux sont déjà en service, l'ouverture des autres se fera progressivement

Animatrice: Céline BARBOTIN

Responsables sur ST ANDRE : Marie-Christine MAUFFRAIS  
Marie-Michèle FEUDE

### Emploi du Temps de Céline (l'animatrice)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h			Le Quiou			
10h						
11h						
12 h						Les champs Géaux
13h						
14 h						
15 h						
16 h			Evran			
17 h		Saint André des Eaux			Saint Judoce	Evran
18 h	Trefumel					
19h						
20h						
21 h						
22h						

Matériel :

Evran : 5 Ordinateurs en réseau, 1 imprimante, 1 scanner, accès Internet via un réseau Numéris.

Autres Communes : 2 ordinateurs en réseau, 1 imprimante, 1 scanner, accès Internet via Numéris

ARTICLE DE PRESSE

La Mission Locale du Pays de DINAN accueille les jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans, non scolarisés.

Une équipe de conseillères les reçoit individuellement ou collectivement.

Elle intervient dans les domaines suivants :

EMPLOI / FORMATION

- Entretien individuel pour définir un projet professionnel, construire un parcours de formation, accéder à l'offre de formation la plus adaptée...
- Infos sur les métiers, les entreprises, les formations...
- Accompagnement vers l'entreprise :
  - aide à la rédaction de CV, lettres, simulation d'entretien...
  - mise à disposition du téléphone, internet...
  - consultation des offres,
  - parrainage.

Et un suivi en continu avec un conseiller.

VIE QUOTIDIENNE

- Faciliter l'accès aux loisirs (tarifs réduits)
  - pratique sportive et culturelle
  - festivals, concerts, théâtre...
- Favoriser l'accès aux droits :
  - mutuelle,
  - gestion du stress,
  - informer sur les aides financières possibles...
- Mettre en relation avec les partenaires :
  - mobilité,
  - logement,
  - justice,
  - santé...

Pour de plus amples renseignements :

Mission Locale du Pays de DINAN  
12 Rue Chauffepieds  
22100 DINAN  
☎ 02.96.85.32.67

Elle assure aussi une permanence dans votre secteur :

Le 3<sup>ème</sup> Lundi du mois de 14H30 à 16H30  
A la Mairie d'EVAN

*Durant la période estivale, la permanence sera interrompue.  
(Prendre rendez-vous au préalable à la Mission Locale)*

# FETE COMMUNALE

## SAMEDI 4 AOUT

EN SOIREE Fête foraine

## DIMANCHE 5 Aout

### 21 ème MARATHON

départ de ST ANDRE DES EAUX à 8 HEURES

**12 heures 30: Repas champêtre sous chapiteau**  
avec remise des prix du marathon

### 15 HEURES : COURSE CYCLISTE

R1 + R2 et départementaux - sous le contrôle de U.C.GUINEFORT  
- 25 tours de 4 km - nombreuses primes

Fête Foraine- Tir à la carabine  
Concours de palets et quilles

Buvette  
Galettes Saucisses

### 18 HEURES : COURSE A PIED pour tous

**20 HEURES : Soirée grillades-frites**  
( + apéritif, fromage, pâtisserie = 50 F)

## La Ronde des Cygnes

En début d'année nous nous sommes tous réunis pour la galette des rois.

Le 30 mars nous avons visité en bateau l'embouchure du Trieux, l'Île à bois, Loguivy de la Mer et tous ces beaux rivages. Ce fut une splendide croisière par une journée bien ensoleillée.

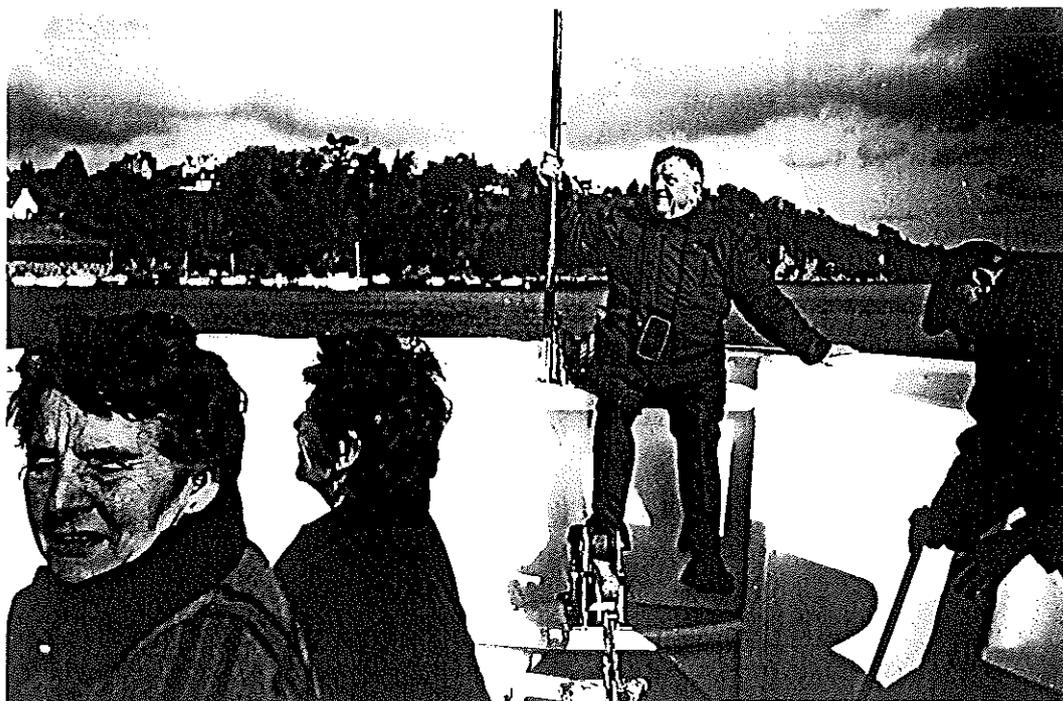
Nous avons encore trois voyages de prévu pour l'année 2001.

- \* **la route des fleurs** le 23 Août
- \* **un voyage d'une journée parmi les animaux sauvages**
- \* **un voyage de fin d'année** avec de très beaux spectacles sans oublier les très bons déjeuners

Nous invitons tous les retraités et tous ceux qui veulent se joindre à nous pour jeux de carte, jeux de boules, et jeux de chevaux, afin de passer des après-midi ensemble qui vont encore devenir très longs cet hiver

La présidente

Yvonne Buan



## VOYAGE A SAINT ANDRE DES EAUX LOIRE ATLANTIQUE

La municipalité de St ANDRE DES EAUX (44) a invité, après les élections municipales, l'ensemble des élus municipaux de notre commune.

C'est 13 personnes qui ont fait le voyage (6 conseillers municipaux et leur conjoint accompagné de la secrétaire de mairie) le samedi 19 Mai .

Le Maire Alain DONNE et quelques membres de la municipalité, nous ont réservé un accueil chaleureux. Après la visite de leur mairie, un apéritif a été servi à la salle d'honneur. Nous avons déjeuné ensemble au restaurant où nous avons goûté aux spécialités locales.

L'après-midi était réservé à la visite des chantiers de l'Atlantique à ST NAZAIRE. Après avoir visionné un film retraçant l'histoire et l'organisation du travail des chantiers de construction nous avons plus spécialement visité le paquebot « Européan Vision » qui prenait la mer un mois plus tard.

Voir article Ouest France ci-après.





## St-André-des-Eaux, Aujourd'hui

Saint-André-des-Eaux et ses 3647 habitants vous accueillent dans l'une des 18 communes du Parc Naturel Régional de Brière, créé en 1970.

Second marais de France après la Camargue, la Grande Brière réunit un riche patrimoine naturel et culturel.

C'est en Brière que l'on trouve la plus importante concentration de chaumières. Certaines d'entre elles abritent aujourd'hui des musées et expositions qui vous permettront de mesurer l'importance du patrimoine culturel.

En empruntant les canaux, vous dérangerez certainement quelques anguilles, écrevisses, brochets et poissons-chat, mais vous surprendrez, à travers les roseaux, les laïches\* et les saules, canards, hérons et ibis en grand nombre. Cet ensemble constitue en effet une faune et une flore riche et variée.

Le parc œuvre pour la préservation et la valorisation de ces richesses.

On comprend donc qu'il fait bon vivre à Saint-André-des-Eaux : véritable havre de paix pour les amoureux de la nature, les amateurs de randonnées et les sportifs en tous genres.

Saint-André-des-Eaux, village fleuri 2 étoiles, s'avère être un lieu de résidence idéal pour les vacances.

De part sa situation, vous pourrez en effet rayonner à travers toute la Presqu'île Guérandaise...

A 10 minutes, vous trouverez la baie de La Baule, l'une des plus belles plages d'Europe ; les marais salants de Guérande, cité médiévale ; Saint-Nazaire, capitale de la construction navale...

## Il était une fois, . . . Saint-André-des-Eaux

Once upon a time... Saint-André-des-Eaux



### • Époque mégalithique

Les origines de Saint-André-des-Eaux demeurent obscures. Il ne reste, de cette époque, que quelques vestiges (dolmens et menhirs) aujourd'hui dispersés et envahis par la végétation.

### • Période romaine

De nombreux sites témoignent clairement de l'occupation romaine. Certains lieux-dits, par leur toponymie et leur terminaison en "ac", rappellent les anciens "fondis" (domaines agricoles) et "villas" gallo-romaines.

### • Au moyen âge

La Brière, et plus précisément le canal du Brivet, fût la limite du "parler breton" en Armorique. Le nom de plusieurs villages témoigne de l'occupation bretonne des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles.

Une chapelle vouée au Saint André sera édifiée et donnera son nom à la commune.

### • Au 15<sup>e</sup> siècle

Des prêtres, originaires de Guérande, fondent notre paroisse qui portera le nom de "Saint-André-lès-Guérande". Ce n'est pas encore une ville, mais le regroupement de 8 seigneuries.

### • Au début des années 1750

"Saint-André-lès-Guérande" prend le nom de Saint-André-des-Eaux par sa situation entre l'eau douce du marais de Brière et l'eau salée de l'océan atlantique.

### • La révolution française

Les andréanais, royalistes et catholiques, s'opposent aux lois républicaines. Après 10 années de troubles, les habitants se plieront aux nouvelles institutions.

### • 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle

Le commerce triangulaire et des Indes, au départ de Nantes, favorisera l'essor de la commune grâce aux métiers du textile, avec de nouveaux matériaux, comme la soie et le coton.

### • Au 19<sup>e</sup> siècle

L'agriculture se développe au détriment de l'activité du textile.

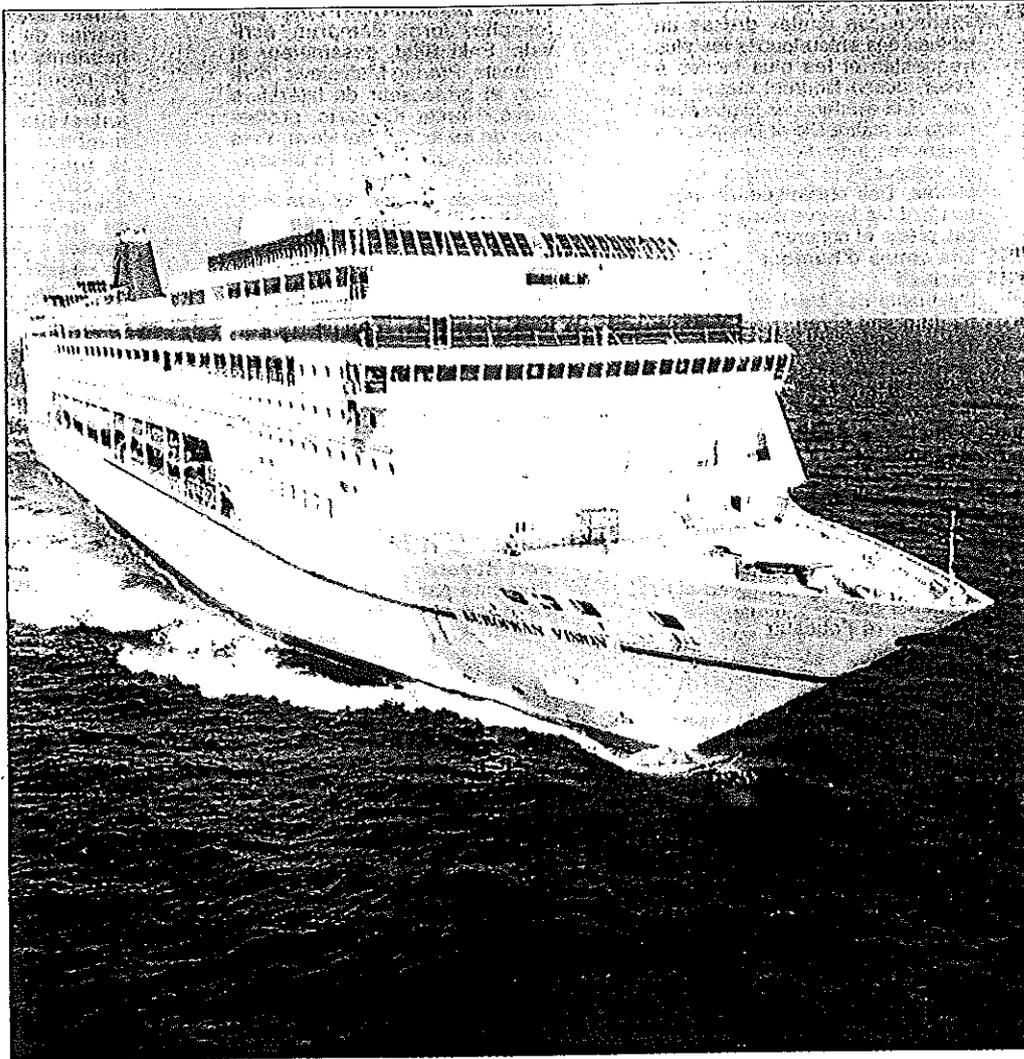
### • Fin 19<sup>e</sup>, début 20<sup>e</sup>

Beaucoup d'andréanais rejoindront les chantiers navals de Saint-Nazaire, créateurs d'emplois.

### • 20<sup>e</sup> siècle

Lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, la première base militaire américaine s'installe à Saint-Nazaire. Une partie de son contingent est cantonnée à Saint-André-des-Eaux. Pendant l'occupation allemande de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, les bombardements alliés toucheront de plein fouet Saint-André-des-Eaux. Saint-Nazaire et ses alentours seront la dernière poche, en France, à être libérée, le 11 mai 1945.

# Le paquebot nazairien bon pour le G8



Chantiers de l'Atlantique/Yves Guilloin

Long de 251 mètres, le "European Vision" est le dernier-né des Chantiers de l'Atlantique. Dès demain, le nouveau paquebot de Festival Cruises quittera Saint-Nazaire pour rejoindre Gênes, où il accueillera le sommet des grands pays industrialisés, du 20 au 22 juillet.

**Les Chantiers de l'Atlantique ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petit dernier: le *European Vision*. Dès demain, le paquebot mettra le cap sur Gênes où il accueillera ses premiers passagers: Chirac, Bush, Poutine et les autres participants au sommet du G8.**

Il est éclatant de blancheur, long de 251 m et promis à une belle carrière dans les eaux de la Méditerranée. *European Vision*, le petit dernier de la flotte Festival Cruises, va être baptisé en fin de matinée sous les étoiles de la bannière européenne. Dans moins d'un mois, son sillage croisera celui des grands de ce monde à Gênes, sur la côte italienne. Du 20 au 22 juillet, le paquebot sortira des cales des Chantiers de l'Atlantique

embarquera les chefs d'État et de gouvernement des pays les plus industrialisés: le G8.

Avant ce joli coup de pub, sous l'«œil» des caméras du monde entier, *European Vision* va décliner à plusieurs reprises le credo européen de George Poulides, le PDG de la compagnie Festival Cruises. «I have a dream», avait-il déclaré en mars dernier à Saint-Nazaire, en paraphrasant Martin Luther King pour réaffirmer sa foi dans «l'Europe de la croisière et de la construction navale».

Demain matin, à la marée de 6h, *European Vision* mettra le cap sur ses futurs ports d'attache européens. Il fera escale le 25 juin à Barcelone. Puis à Marseille, le 29 juin, où un son et lumière doit enflammer le port. Autant d'événements que Festival Cruises entend mettre à profit pour faire

connaître la «touche européenne» donnée à la décoration du bateau, loin du «clinquant américain», à sa gastronomie ou encore au service à bord.

À l'escale marseillaise, Michel Sardou donnera un concert devant le paquebot. Aux dernières nouvelles, il ne chantera pas *France* et le pays breton nazairien «où il est né». L'heure n'est pas à la nostalgie, dit-on chez Festival. A Gênes, George W. Bush, Vladimir Poutine, Jacques Chirac ou encore Lionel Jospin pourront apprécier la chaleur et la convivialité du navire. Le président américain aura même l'occasion de s'accouder au bar «Chez George». Un clin d'œil à l'illustre invité? Non. George, c'est aussi le prénom du président de la compagnie.

Jean-Marie BIETTE.

## LES ESTIVALES DU REGAIN

- le 4 août 2001 : **TRIO JANVD BOOMEN** (Jazz Rock latin)  
Percussion, piano, saxo
- le 11 août 2001 : **NERVANS BREACK DOWN** (NBD) fusion Rock Reggae  
batterie, basse, guitares, chants
- le 18 Août 2001 : **CKEK TIDIAN**  
Percussions moliennes

## RENSEIGNEMENTS UTILES

POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
GENDARMERIE NATIONALE (Brigade d'EVAN)	02.96.27.40.17
HOPITAL RENE PLEVEN (DINAN)	02.96.85.72.00
<u>MEDECINS :</u>	
Docteur COTREL EVAN	02.96.27.49.78
Docteur DELAHAYE EVAN	02.96.27.40.56
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	02.96.27.49.60
PHARMACIE HUET	02.96.27.40.28
<u>DENTISTES :</u>	
BASLE Dominique	02.96.27.49.40
EVANO Pierre	02.96.27.40.76
VETERINAIRE (EVAN)	02.96.27.44.67
AMBULANCE DESCHAMPS	02.96.27.47.27
MAIRIE secrétariat	02.96.27.40.14
MAIRIE fax	02.96.27.53.92
LA POSTE (EVAN)	02.96.27.40.49
TRESOR PUBLIC	02.96.27.40.34
COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE	02.96.83.41.12
COMMUNAUTE DE COMMUNES	02.96.27.56.30

**La Mayenne...  
en 35/36**

A propos de l'hiver 1935-1936, M. R. Courcelle de la Mayenne écrit :

"Si les inondations, comme l'on sait, ont été désastreuses dans un certain nombre de nos départements, dans la Mayenne nous n'avons pas eu particulièrement à en souffrir. La vallée de la Mayenne, généralement très encaissée, ne permet pas de grands débordements, et ce n'est guère que dans son cours inférieur, c'est-à-dire dans le Maine-et-Loire, que la Mayenne est largement sortie de son lit. Au Lion d'Angers, au confluent de l'Oudon et de la Mayenne, les routes nationales furent coupées en deux endroits et l'une d'elles était recouverte de 1 m 50 d'eau. Chez nous, les eaux entrèrent bien, de-ci, de-là, dans quelques maisons, mais il n'y eut pas de sinistres véritables. D'ailleurs, ce qui a caractérisé cet hiver, ce n'est pas tant la hauteur anormale des eaux (les cotes de 1910 avaient été encore supérieures) que la répétition des crues. A Mayenne, par sept fois la cale a été envahie et de mémoire de vieux mayennais, ce cas ne s'était jamais présenté.

Notre agriculture a-t-elle beaucoup souffert de cet hiver pluvieux ? Pas autant qu'on aurait pu le craindre. Dans beaucoup d'endroits, certes, les blés sont clairsemés, mais dans beaucoup d'autres ils sont très beaux. Les prairies naturelles ne redoutent généralement pas les débordements des rivières qui leur apportent des éléments fertilisants, et, si la température du printemps est favorable, nous aurons vraisemblablement de bonnes pâtures et du foin en abondance.

En somme, cet hiver qui aura fait la fortune des maisons de parapluies, n'aura pas eu tout de même un caractère vraiment néfaste. Pour les pauvres gens de notre pays un hiver rigoureux est certainement plus redoutable qu'un hiver pluvieux."

# Automne/hiver 2000/2001 :

**721 MM DE PLUIE ENTRE LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2000 ET LE 31 /**  
*on n'avait jamais vu cela à Rennes où les archives météorologiques remic*  
*C'est dire le caractère exceptionnellement pluvieux de l'automne et hiv*  
*Mais ceci est vrai pour tout l'Ouest de la France où, en 6 mois, a été me.*  
*la pluviométrie habituellement relevée en un an. C'est un record depuis*

## TOUT L'OUEST !

Certaines régions de collines comme les Montagnes Noires (Sud Finistère et Ouest Morbihan), les Monts d'Arrée et le Bocage

Normand à la limite de la Manche, du Calvados et de l'Orne, ont reçu dans cette période, plus de 1400 mm d'eau.

Ce sont les versants sud-ouest de ces régions de collines qui ont recueilli le maximum d'eau.

Les régions "de l'autre versant", les bassins de Rennes, la plaine de Caen, le Nord-Est des Côtes-d'Armor, le Nord de l'Ille-et-Vilaine, le Sud de la Mayenne la Sarthe et le Maine-et-Loire (avec quand même à Angers soit la normale de l'année) ont été d'une certaine manière, plus protégées.

Dans ce contexte déjà très saturé, certaines jo resteront tristement mémorables par la quantité. Elles seront à l'origine des nombreuses inondations : 53 mm à Gathemo (50) le 9 octobre 2000, 62 mm le 11 décembre, 90,2 mm à Guiscriff (56) le 31 décembre 2000 et 59 mm 4 jours plus tard, 43 mm à Monterfil (35) le 25 mars 2001...

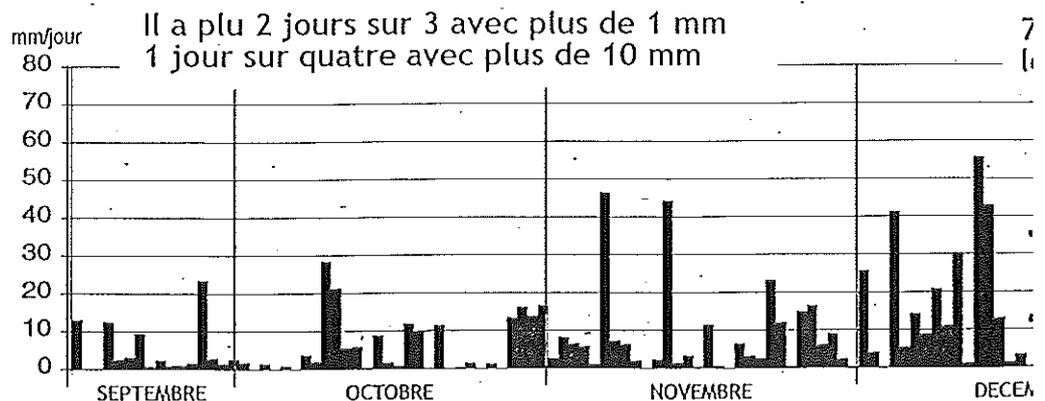
**4 ÉVÉNEMENTS :** une pluviométrie automne/hiver de jours de pluies impressionnant, certaines journées pluvieuses, font de la période 1<sup>er</sup> octobre 2000/31



Photo : LE TELEGRAMME  
Quimper le 13 décembre 2000.

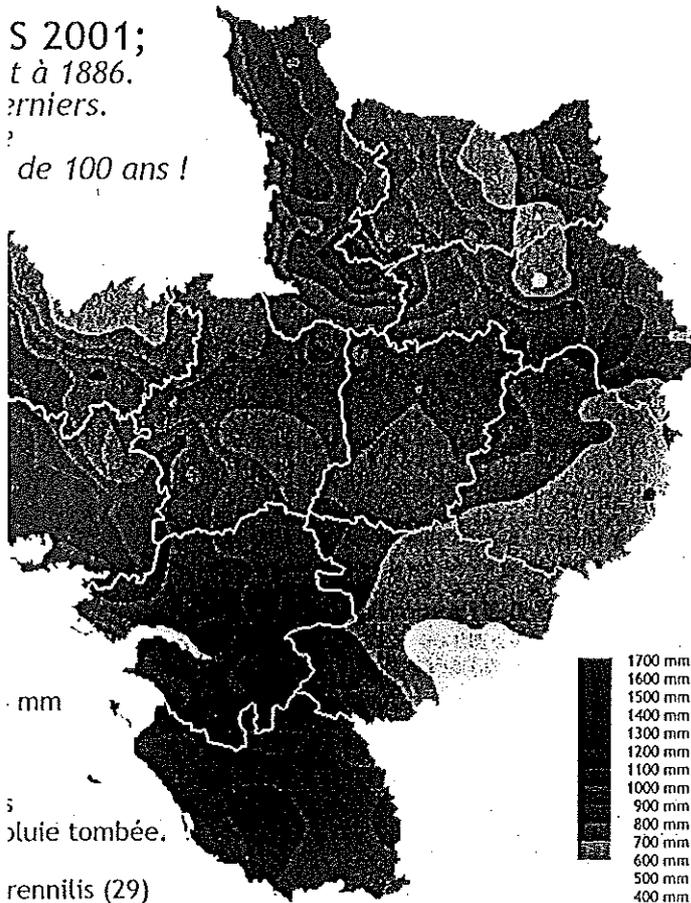
## UN NOMBRE EXCEPTIONNEL

*Pour apprécier le caractère exceptionnel de cet événement pluvieux, il faut re*  
*128 jours de pluie, soit en moyenne 2 jours sur 3, à Cerisy la Salle dans le centr*  
*ce sont autant de chiffres qui resteront exceptionnels dont on peut multipli*  
*septembre 2000 et le 31 mars 2001, à Plouray dans le Nord-Ouest du Morbiha*



# Les records de pluie

S 2001;  
t à 1886.  
erniers.  
de 100 ans !



PLUVIOMÉTRIE  
du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 31 mars 2001

cord, un nombre  
es particulièrement arrosées et un mois de mars des plus  
001 un évènement météorologique des plus exceptionnels.

### PLUIES d'octobre à mars

Avec les pluies persistantes de ces derniers mois, le cumul d'octobre à mars atteint des valeurs inégalées. Les précédents records sont largement battus. Ainsi, on atteint 721 mm au poste de Rennes Gallet ouvert depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le précédent record de 1929/1930 (610 mm) est pulvérisé cette année.

RENNES GALLET		
Cumul d'octobre à mars, classés par ordre décroissant		
1	2001	721 mm
2	1930	610 mm
3	1936	581 mm
4	1967	548 mm
5	1988	518 mm
6	1910	517 mm
7	1931	500 mm
8	1961	497 mm
9	1995	496 mm
10	1960	495 mm
11	1919	490 mm
12	1980	486 mm
13	1983	482 mm
14	1916	481 mm
15	1970	480 mm
16	1999	479 mm

## Des inondations à répétition, parfois avec l'aide... de la mer

Dès le début de l'automne, les sols se sont rapidement réhydratés. Les premières inondations de grande ampleur surviennent au cours de la première quinzaine de novembre. La Basse-Normandie et le Nord de l'Ille et Vilaine sont particulièrement affectés.

A peine un mois plus tard, les fortes pluies des 11 et 12 décembre viennent gonfler les cours d'eau, déjà pleins. Elles provoquent d'importantes inondations sur le Finistère et le Morbihan, l'écoulement au niveau des estuaires étant contrarié par les grandes

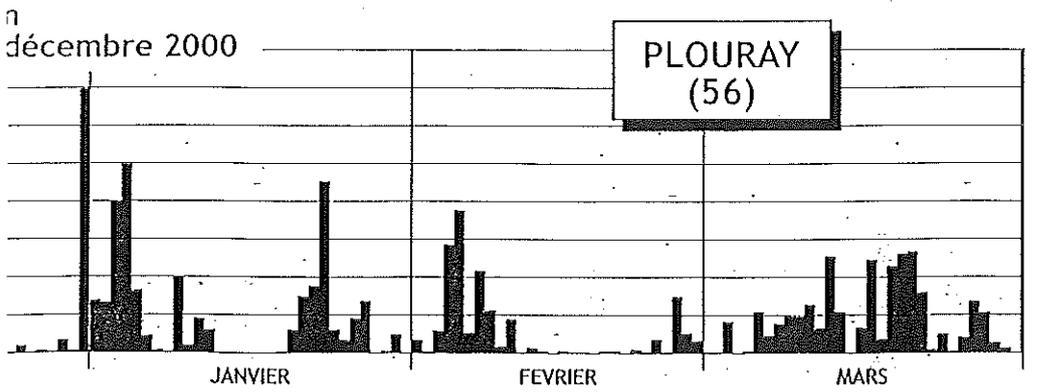
marées et les vents forts de Sud-Ouest.

Après une dizaine de jours de répit, les pluies reviennent en force sur le Sud de la Bretagne dès le 31 décembre; elles resteront soutenues jusqu'au 5 janvier. Sur ces 6 jours, on recueille entre 100 mm et 200 mm sur une large moitié Sud de la Bretagne. De nouvelles inondations se produisent localement du 7 au 9 février.

Les pluies reprennent de la vigueur dès la mi-mars. Les inondations reviennent à partir du 20 mars; elle affectent une large moitié Nord de la France.

## LES JOURS DE FORTES PLUIES

er aux chiffres de la pluviométrie globale, le nombre de jours de fortes pluies. à Manche; 38 jours de pluie supérieure à 10 mm à La Mothe Achard en Vendée; exemples sur l'Ouest de la France. Le film quotidien des pluies, entre le 15. tre bien la succession des jours pluvieux et leur importance.



## AUPARAVANT

Des automnes et hivers successifs pluvieux, il y en a déjà eu auparavant; c'est la variabilité naturelle du climat.

Voici les précipitations des 10 automnes/hivers les plus pluvieux à Rennes depuis 1886.

1	2000/2001	721 mm
2	1929/1930	610 mm
3	1935/1936	581 mm
4	1966/1967	548 mm
5	1987/1988	518 mm
6	1909/1910	517 mm
7	1930/1931	500 mm
8	1960/1961	497 mm
9	1994/1995	496 mm
10	1959/1960	495 mm